

**Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal no. 89
concernant l'indemnisation des membres de la municipalité pour la législature
2016- 2021**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances composée de :

Laurent BACHELARD 1^{er} membre
Katia ANNEN
René BARIONI
Regina BOVET
Valérie CORNAZ-ROVELLI
Christian VERNEX
Jeannette WEBER
Isabelle WEGMANN
Claudine BOVET rapporteur

s'est réunie les 14, 17 septembre, et 24 et 28 septembre 2015.

Katia Annen excusée les 14 et 17 septembre ;
René Barioni, excusé le 14 septembre ;
Regina Bovet excusée le 17 septembre ;
Valérie Cornaz-Rovelli, excusée les 14, 17, 24 et 28 septembre ;
Christian Vernex, excusé les 14, 17, 24 et 28 septembre.

Remerciements

Lors de la séance du 17 septembre 2015, Monsieur Daniel Collaud, municipal des finances, et Monsieur Gérald Creteigny, syndic, étaient présents.

Les membres de la commission des finances les remercient vivement de leur disponibilité, de la qualité des informations et des réponses fournies à cette occasion.

Fixe et vacances

Les charges municipales « fixes » sont pré-définies selon des règles précises, notamment :

- pour le Syndic : les signatures et les assemblées de syndic
- les séances hebdomadaires de municipalité et leurs préparations
- les séances de conseil communal
- certaines représentations au sein des organisations intercommunales et régionales

Sont comptées en vacances :

- les préparations de dossiers qui dépassent une heure (discours etc)
- les séances extraordinaires de municipalité
- les participations aux divers comités, associations etc

Il ressort toutefois que les municipaux ne notent généralement pas toutes leurs heures. Pour exemple, lors des rencontres avec les autres communes, il est courant que la 1^{ère} heure seule soit décomptée.

Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal no. 89 concernant l'indemnisation des membres de la municipalité pour la législature 2016- 2021.

L'augmentation de la Municipalité de 5 à 7 a modifié la distribution des dicastères. La plupart des projets menés concernent plusieurs services, ce qui permet aux municipaux concernés de travailler ensemble, partager des idées et trouver à plusieurs des solutions, alors qu'avant il n'était pas rare que le même municipal gère seul le tout. En outre, la plus grande disponibilité des municipaux leur permet parfois d'être 2 à représenter la Ville au lieu d'une seule personne auparavant.

De fait, la même somme de travail ne peut pas être divisée par 7 alors qu'elle l'était par 5, puisque de nombreuses tâches se font désormais à deux, représentations, partages, préparations de dossiers et/ou de formations, etc. Ceci élargit les points de vue et permet une meilleure approche des problèmes rencontrés. Par contre, les heures de vacances sont modifiées en conséquence. Les vacances des municipaux des législatures précédentes étaient très différentes les unes des autres, alors qu'il ressort qu'actuellement ces heures sont équilibrées.

Le décompte démontre que les heures de vacances représentent:

Pour 2013 un total de 3'999.5 heures soit une moyenne de 571h par municipal
 Pour 2014 3'865.5 heures soit une moyenne de 552h par municipal
 Pour 2015 2'541 heures (au 17 sept.)

Types de rémunération

Selon le tableau ci-dessous, on constate que si le fixe alloué à Gland est plus bas qu'ailleurs la Ville de Gland est l'une des seules à payer son exécutif en fixe et en vacances.

La comparaison d'une ville à l'autre est toutefois complexe car les façons de payer sont différentes de l'une à l'autre de par les différents taux, calculs et autres indemnités.

Les chiffres indiqués ci-dessous reflètent le total des fixes et indemnités prévues en 2015 pour quelques villes de La Côte en comparaison de Gland.

2015	Gland (7)		Nyon (7)		Morges (7)		Renens (7)		Montreux (7)	
	syndic	municipal	syndic	municipal	syndic	municipal	syndic	municipal	syndic	municipal
Fixe CHF	60'000	40'000	141'660	101'186	110'000	91'657	135'900	84'942	136'282	102'211
Taux %	60	40	70	50	80	50	80	50	80	60
Vacations CHF	45.-/h	45.-/h	11'200	11'200.00					9'000	9'000
Frais CHF	5'000	4'200					2'400	2'400		
CHF / km									0.70	0.70

Motivation

La question de la motivation d'une personne dont le salaire est identique si elle s'implique ou non peut se poser. Dans les villes qui appliquent ce système, soit sans vacation, les exécutifs

Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal no. 89 concernant l'indemnisation des membres de la municipalité pour la législature 2016- 2021.

laissent souvent le soin à leurs chefs de service de répondre aux questions, sollicitations et autres traitements de dossiers.

A contrario, on peut argumenter que la personne qui désire augmenter son salaire annuel doit s'investir, être présent dans les différentes manifestations etc.

C'est du moins le choix qu'a fait la Ville de Gland de payer un fixe et des vacances.

Questions diverses

- Point d'impôt (données Stat. VD 2014)
 - Gland : CHF 540'000/ soit CHF 38.90/habitant
 - Nyon : CHF 58.50/hab.
 - Morges : CHF 42.10/hab
 - Renens : CHF 22.-/hab
 - Montreux : CHF 38.70/hab

- LPP

En 2014, la CIP, dans le cadre de sa recapitalisation suite à la modification de la législation fédérale applicable aux caisses publiques, a dû modifier son taux en l'augmentant de 3%. Ceci porte les participations des cotisants à :

- 8% pour les employés
- 16% pour les employeurs/communes
- 3% pour les employeurs/communes.

Toutes les communes inscrites à la CIP participent à cet effort et prennent en charge cette hausse de 3% prévue sur 19 ans.

Des chiffres

- Coût de la vie : les indices des prix à la consommation suisse sont, pour les années précédentes :
 - 2010 : 0.7
 - 2011 : 0.2
 - 2012 : -0.7
 - 2013 : -0.2
 - 2014 : 0
 - Prévisions pour 2015 : -1.1

- Rémunération de l'exécutif glandois :

	Syndic	6 Municipaux	3850h vacations	Total CHF	Différence CHF	Evolution %
Actuel	60'000	240'000	173'250	473'250		
Préavis 89	70'000	288'000	192'500	550'500	77'250	116.32

La Commission des Finances estime que le préavis 89 présente une augmentation trop importante en regard des indices du coût de la vie ainsi que suite au refus de la population d'augmenter le taux d'impôt à Gland.

Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal no. 89 concernant l'indemnisation des membres de la municipalité pour la législature 2016- 2021.

La Commission des Finances propose au Conseil Communal de maintenir les indemnités fixes annuelles et d'augmenter le prix horaire des vacations de CHF 45.- à CHF 50.-.

	Syndic	6 Municipaux	3850h vacations À CHF 50.-	Total CHF	Différence CHF	évolution %
Amendement	60'000	240'000	192'500	492'500	19'250	104.07

Conclusion

La Commission des Finances propose l'amendement suivant :

Fixe annuel pour le Syndic : CHF 60'000
 Fixe annuel pour les Municipaux : CHF 40'000
 Tarif horaire des vacations : CHF 50.-

Fondée sur ce qui précède, la commission des finances recommande, à la majorité de ses membres, d'accepter le préavis 89, soit :

Le conseil communal

- vu - le préavis municipal no 89 concernant l'indemnisation des membres de la municipalité pour la législature 2016-2021
- ouï - le rapport de la commission des finances
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- décide - de fixer les indemnités annuelles des membres de la municipalité pour la législature 2016 – 2021 comme suit :

Fixe annuel	Syndic	CHF 60'000.-
	Municipale / Municipal	CHF 40'000.-
Vacation	tarif horaire	CHF 50.-
Débours	Syndic	CHF 5'000.-
	Municipale / Municipal	CHF 4'200.-
LPP	participation communale	taux maximum 19%

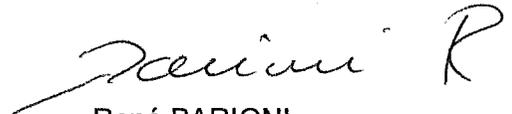
**Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal no. 89
concernant l'indemnisation des membres de la municipalité pour la législature
2016- 2021.**



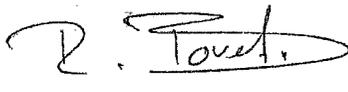
Laurent BACHELARD
1^{er} membre



Katia ANNEN



René BARIONI



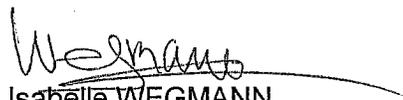
Regina BOVET

Valérie CORNAZ-ROVELLI

Christian VERNEX



Jeannette WEBER



Isabelle WEGMANN



Claudine BOVET
Rapporteur